



Systemes informatiques et électroniques de péage

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 SEPTEMBRE 2015 ET
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

" G. E. A. "

GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE & D'AUTOMATISMES
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 euros
Siège social : Chemin Malacher
MEYLAN (38240)
071 501 803 RCS GRENOBLE

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 30 SEPTEMBRE 2015

Nous soussignés, attestons qu'à notre connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Meylan, le 29 janvier 2016

Serge Alexis Zaslavoglou
Président du Directoire

Grigori Zaslavoglou
Directeur Général

" G. E. A. "

GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE & D'AUTOMATISMES
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 euros
Siège social : Chemin Malacher
MEYLAN (38240)
071 501 803 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2015 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés, arrêtés par le Directoire le 18 décembre 2015 et soumis au Conseil de Surveillance le 28 janvier 2016, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au présent rapport sont annexés :

- conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 alinéa 2 du Code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices,
- conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs ou de compétence en cours de validité accordées par **l'assemblée générale des actionnaires au** Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I. - ACTIVITE ET RESULTATS

1) Situation et activité au cours de l'exercice ; progrès réalisés ; difficultés rencontrées

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2015 s'établit à 57 942 693 € contre 55 578 975 € sur l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation, compte tenu de la variation de la production stockée (- 178 238 €) et des reprises sur provision, transfert de charges et autres produits (+ 708 062 €) ressort à 58 472 539 € contre

55 930 822 € au 30 septembre 2014.

En France, GEA a poursuivi la fourniture d'équipements de péage pour la quasi-totalité des sociétés d'autoroutes.

Dans le cadre de ses contrats pluriannuels, de nouvelles commandes ont été enregistrées avec les Groupes ABERTIS (SANEF), EIFFAGE (AREA) et VINCI (VINCI AUTOROUTES).

La société s'est vue confier par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Havre la rénovation des systèmes de péage du Pont de Tancarville.

La société a également remporté un contrat pour la réalisation du système de parking d'un grand stade de football de la région Rhône-Alpes.

A l'exportation GEA a poursuivi avec succès ses réalisations en cours.

Elle a par ailleurs remporté plusieurs contrats au Mexique, au Maroc, en Tunisie et en Côte d'Ivoire.

Un contrat significatif a également été signé en Grèce pour l'équipement de l'autoroute E65 reliant les Thermopyles à la région des Météores.

Au cours du second semestre la société a par ailleurs remporté de nouveaux contrats significatifs aux Philippines, en Côte d'Ivoire (Télépéage), en Russie (section 5 de l'autoroute Moscou-Saint Petersburg) ainsi qu'au Maroc (Télépéage).

Les charges d'exploitation s'élèvent pour l'exercice à 46 118 816 € (contre 43 847 689 € sur l'exercice précédent) en ce compris :

- Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice d'un montant de 754 616 €
- La masse salariale pour 9 971 539 € ainsi que les charges sociales y afférentes d'un montant de 4 407 663 €, pour un effectif moyen de 211 salariés.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) comptabilisé sur l'exercice pour un montant de 201 261 € (dont un produit au titre des créances à recevoir sur l'Etat déterminé pour les rémunérations éligibles courues jusqu'à la date de clôture d'un montant de 153 339 €) est porté au crédit du compte 649 – charges de personnel CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation. Il sera affecté au renforcement des fonds propres de l'entreprise afin de financer, notamment, les efforts de prospection de nouveaux marchés à l'exportation.

Le montant de la créance du CICE déterminé au titre de l'année civile 2014 est déduit de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice en-cours alors que le CICE théorique évalué à la clôture de l'exercice sera déduit de l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le montant des engagements de retraite provisionné à la clôture de l'exercice s'élève à 700 526 euros.

Grâce à une bonne maîtrise de ses coûts, l'entreprise, qui réalise la conception et la fabrication de l'ensemble de ses équipements de péage en France, a pu maintenir un taux de marge d'exploitation relativement stable à un peu plus de 21 %.

Il ressort pour l'exercice un résultat d'exploitation de 12 353 723 € contre 12 083 133 € sur l'exercice précédent.

Les produits et les charges d'ordre financier s'élèvent respectivement à 769 036 € et 69 035 €, contre 757 298 € et 38 654 € sur l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 201 071 €, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 950 998 €, de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 4 030 591 € et de la contribution sociale de 102 231 €, le résultat net s'établit à 7 768 833 €, contre 8 131 674 € l'an dernier.

2) Evolution des fonds propres et de l'endettement

Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2015 à 68,16 millions d'euros contre 62,90 millions au 30 septembre 2014.

L'endettement bancaire est nul et la société GEA n'a souscrit aucun contrat de crédit bail.

3) Délais de paiement

Echéancier du solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 30 septembre 2015 :

	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		Au 30/09/15	Au 30/09/14
	Au 30/09/15	Au 30/09/14	Au 30/09/15	Au 30/09/14	Au 30/09/15	Au 30/09/14		
Total dettes fournisseurs (en K €)	3 988	1 940	2 674	1 919	0	0	427	381

4) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Grâce à son importante base installée et à son avance technologique, la société GEA entend poursuivre le développement de ses activités, en particulier au travers de l'automatisation de la perception du péage.

Au 30 septembre 2015 le carnet de commandes s'élevait à 48,5 M€, dont 60 % à l'international.

5) Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

La société GEA a poursuivi normalement son activité depuis le 30 septembre

2015.

6) Activité en matière de recherche et développement

Notre société a poursuivi au cours de cet exercice son programme de recherche ; aucune des dépenses engagées dans ce cadre n'a été immobilisée au titre de l'exercice écoulé.

7) Rachat d'actions et opérations sur le capital

Le Directoire a été autorisé le 31 mars 2015 à racheter en bourse ses propres actions, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, avec pour objectif la régularisation du cours de bourse **de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance, ou bien la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou d'annulation des actions, et dans les conditions suivantes :**

- Prix maximum d'achat : 120 euros
- Nombre maximum d'actions à acquérir : 10 % du nombre d'actions existantes.

Ce programme de rachat a fait l'objet du communiqué qui a été transmis à l'Autorité des Marchés Financiers et diffusé sur ActusNews en date du 30 mars 2015.

Les opérations réalisées l'ont été dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI conclu avec un prestataire de services d'investissement (contrat de liquidité conclu le 11 juillet 2005 entre la société et la société de bourse EXANE BNP PARIBAS, renouvelable par tacite reconduction et dont l'application s'est poursuivie sur l'exercice).

Au titre du contrat de liquidité, il a été acquis au cours de l'exercice 6 448 actions au cours moyen de 75,63 euros et il a été cédé 6 570 actions au cours moyen de 73,84 euros.

Le montant des commissions au titre du contrat de liquidité a été de 12 532 euros hors taxe sur l'exercice, dont 2 500 euros hors taxes de frais forfaitaires de courtage.

A la clôture des trois derniers exercices, la société GEA disposait :

Au 30 septembre 2015, de 1 490 actions (0,12 % du capital), pour une valeur comptable de 115 093 €.

Au 30 septembre 2014, de 1 612 actions (0,13 % du capital), pour une valeur comptable de 112 571 €.

Au 30 septembre 2013, de 1 219 actions (0,10 % du capital), pour une valeur comptable de 95 411 €.

8) Autres

La société, qui n'est pas soumise à l'obligation de produire des comptes en normes IFRS, a mis en place certaines des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-03 transposables à l'activité de GEA en vue de se rapprocher des normes comptables internationales.

La société comptabilise ainsi chaque année depuis 2004 une provision pour indemnités de départ à la retraite correspondant au montant des engagements de l'entreprise vis-à-vis du personnel.

La société a réalisé le 30 septembre 2013 un versement d'un montant de 1 434 184 € à un organisme externe pour la gestion de ses indemnités de départ à la retraite.

Par ailleurs, il a été mis en application depuis l'exercice 2005/2006 les règlements du Comité de la réglementation comptable CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

II. - FILIALES, PARTICIPATIONS

(articles L.233-6, L.233-7 et L.247-1 du Code de commerce)

1) Filiales (+ de 50 % et de 66,66 % du capital)

Néant

2) Participations (5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % et 50 %)

Néant

III. - PARTICIPATIONS RECIPROQUES

Aucune participation de cet ordre n'a été détenue la société au cours de l'exercice écoulé, ayant nécessité une aliénation d'actions visée à l'article R.233-19 du Code de commerce.

IV. - DEGRE D'EXPOSITION AUX FACTEURS DE RISQUES

Il a été procédé à une revue des risques et il n'a pas été identifié d'autres risques significatifs que ceux listés ci-après :

1) Technologiques, industriels et environnementaux :

Prévention des risques technologiques

L'activité de la société GEA n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article L.225-102-2 du Code de commerce concernant les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement.

Lancement de nouveaux produits

La maîtrise de l'ensemble des phases d'étude, de réalisation et de mise en service des équipements confère à la société GEA une grande sécurité au niveau des délais.

De la même façon, cette maîtrise associée à la politique de qualité développée au sein de la société GEA **minimise les risques d'éventuels dysfonctionnements.**

Compétence des sous-traitants

La société GEA **sous-traite pour des raisons d'efficacité économique une partie relativement faible et très ciblée de sa production et des travaux d'installation.**

La société GEA **s'attache en outre à disposer toujours d'au moins deux sources de sous-traitance pour un même type de prestation.**

Compétence du personnel

La société GEA mise son développement sur **l'innovation permanente de ses produits**, la qualité et la pérennité des services associés ce qui nécessite un personnel hautement qualifié et stable.

Cette stabilité s'est affirmée depuis la création de la société GEA.

Dépendance à l'égard du personnel clé

L'entreprise est suffisamment structurée pour ne pas être exposée de façon significative à ce risque.

Environnementaux

La production de la société GEA ne donne pas lieu à des risques de pollution, tant au niveau de la fabrication que du stockage.

2) Commerciaux :

Arrivée de nouveaux concurrents

A notre connaissance aucun nouveau concurrent n'est intervenu dans les domaines d'activité de la société GEA au cours de l'exercice.

Baisse des prix

La société GEA évolue sur un marché concurrentiel ce qui peut entraîner une pression sur les prix.

Par ailleurs, la société GEA peut être appelée à faire des efforts commerciaux stratégiques ponctuels, notamment pour pénétrer de **nouveaux marchés à l'export.**

Contrefaçon

Le risque de contrefaçon est marginal compte tenu des évolutions technologiques permanentes et du niveau de services associé à la vente de ce type de produits.

Risques clients (risque de crédit et/ou de contrepartie)

Le risque client est faible compte tenu de la qualité des donneurs d'ordre, en particulier en France (sociétés publiques ou privées concessionnaires d'ouvrages d'art).

A l'exportation le risque est beaucoup plus élevé, notamment lorsque la société aborde de nouveaux pays dans des zones difficiles.

La société **GEA s'efforce** dans toute la mesure du possible **d'obtenir des paiements** par lettre de crédit irrévocables et confirmées par une banque française.

Par ailleurs, lorsqu'un crédit significatif est accordé à un client, la société GEA demande généralement la caution d'une banque pour en garantir le paiement.

Une analyse des risques est effectuée régulièrement. En cas de probabilité de sinistre une provision comptable est le cas échéant constituée.

3) Financiers :

Risques de change

Comme pour les exercices antérieurs, lorsque cela est possible, la couverture des risques de change commerciaux est réalisée sous forme de contrats à terme.

La société GEA utilise également ponctuellement les dispositifs de couverture de la COFACE.

Ventes à terme en cours au 30 septembre 2015 : néant

Risques de taux

Néant

Risques sur matières premières

Néant

Dilution et risques d'OPA

Les fondateurs et dirigeants possèdent plus de la majorité des droits de vote au sein de la société GEA, ce qui assure une protection contre les OPA inamicales.

Volatilité du cours des actions de la société GEA (risques sur actions et autres investissements)

Depuis sa cotation en 1994, la société GEA a utilisé les dispositions légales **lui permettant d'intervenir sur le marché pour régulariser le cours de son titre** par interventions sur le marché, systématiquement à contre tendance, celles-ci restant mesurées.

Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une société de bourse spécialiste du titre qui agit conformément aux exigences déontologiques de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au cours de l'exercice 2014/2015 l'action GEA a coté en clôture au plus bas 67,5 euros (le 16/10/14) et au plus haut 85,51 euros (le 19/01/15).

4) Juridiques et fiscaux :

Litiges

De par ses activités **tant en France qu'à l'étranger, la société GEA peut faire l'objet de divers litiges.**

Elle a souscrit des polices d'assurance responsabilité civile (prime : 66 424 € ; garantie : 8 000 000 € avant livraison et 4 000 000 € après livraison ; franchise : de 0 à 30 000 € selon dommage), multirisques et perte **d'exploitation (prime : 65 185 € ; garanties : marge brute dans le cadre de la police pertes d'exploitation, reconstruction à neuf ainsi que remboursement des BME à dire d'expert ; franchises : néant),** marchandises transportées (primes : 7 328 € ; garanties : valeur des équipements ; franchises : variables), flotte automobile (primes : 32 792 € ; garanties : **illimitée en RC et valeur à dire d'expert dans le cadre de la garantie tous risques ; franchises : néant en RC et variable pour le véhicule selon type)** et aérienne (prime : 12 783 € ; garanties : **garantie corps aéronef 850 000 €, RC personnes non transportées 12,5 millions d'euros, RC à la place 150 000 €)** adaptées à son activité.

Fiscaux et sociaux

La société GEA remplit ses obligations fiscales et sociales.

Propriété industrielle

Sans objet

5) Risques de liquidité :

Les capitaux propres **s'élèvent** au 30 septembre 2015 à 68,16 millions **d'euros contre 62,90 millions** au 30 septembre 2014.

L'endettement bancaire est nul et la société GEA n'a souscrit aucun contrat de crédit-bail.

Au 30 septembre 2015 la société GEA disposait de 68,5 millions d'euros de

trésorerie nette. La trésorerie est placée en SICAV monétaires ou sur des comptes à termes sans risque en capital.

6) Risques opérationnels :

En matière de contrôle interne la société GEA **s'est attachée à mettre en place** les moyens lui paraissant le mieux adaptés à son statut de société dont les actions sont inscrites sur un marché réglementé, et à son activité française et internationale.

La marche des affaires courantes est supervisée par les membres du **Directoire avec les membres concernés de l'équipe** de direction composée de 5 **directeurs et d'un Secrétaire Général** : M.Tanoukhi, en charge de la direction des projets ; M.Alexis Zaslavoglou, responsable du développement des produits nouveaux ; M.Mannechez qui dirige les applications logicielles ; M.Ott, en charge de la stratégie du marketing et des ventes ; M.Thoreau qui assure la direction commerciale ; et enfin M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire général.

Le Directoire supervise avec son équipe de direction les opérations de prévention et de suivi des risques de toute nature de la société, liés ou non **à l'activité, les risques à caractère plus financier l'étant par M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire Général.**

Les offres commerciales significatives sont validées par au moins un membre du Directoire préalablement à leur envoi aux clients. De même tous les contrats sont signés par un membre du Directoire, ou bien avec leur accord écrit préalable.

Les fonctions comptables et financières ainsi que le contrôle de gestion ont **été assurés au cours de l'exercice, sous l'autorité du Directoire, par le Secrétaire Général, assisté d'un service comptable et de trésorerie composé de 8 personnes. Sous l'autorité du Secrétaire Général le chef comptable agissant conformément aux procédures comptables de la société s'assure de l'enregistrement correct et exhaustif des factures clients et fournisseurs.** Les ressources affectées à la fonction comptable sont examinées chaque **année et sont apparues pour le moment adaptées à la taille et à l'activité de la société.**

Les achats sont réalisés sur affaire. Les stocks et les travaux en cours font **l'objet d'un inventaire physique annuel complet et d'une revue semestrielle.**

Les paiements des fournisseurs sont subordonnés à une validation par le service achat et/ou des responsables de projets concernés. Un contrôle final avant paiement est effectué par un des membres du Directoire.

La politique de couverture des risques financiers de toute nature ainsi que les engagements par signature ont été suivis, sous la supervision du Directoire, par le Secrétaire général. Les placements financiers ont été réalisés sur la base des instructions du Secrétaire Général, qui a assumé par **ailleurs l'ensemble des relations de la société avec les banques.**

Dans le cadre des choix faits par la société de recourir le moins possible à **l'endettement bancaire et compte tenu de l'importance et de la permanence** de sa trésorerie, le contrôle interne des financements et de la trésorerie a été assuré par le Secrétaire Général. Celui-ci a supervisé également les rapprochements périodiques effectués entre trésorerie et comptabilité et veillé à la correction des éventuelles anomalies. Lors de chaque arrêté

comptable le Conseil de Surveillance a été informé de la situation de la trésorerie de la société.

Le Secrétaire Général a supervisé également la production des états **financiers et leur finalisation en liaison avec l'expert-comptable** après audit par le Commissaire aux comptes.

Les fonctions juridiques et fiscales sont externalisées pour l'essentiel auprès de cabinets spécialisés.

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information interne bénéficiant de **l'appui régulier d'un expert-comptable**, le traitement de la paie étant externalisé auprès de ce dernier.

Le Directoire s'assure que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant à la formation des états comptables et financiers sont respectées.

Un arrêté comptable est effectué deux fois par an.

Des prévisions sont établies annuellement et révisées à l'issue de chaque semestre.

L'organisation en place facilite ainsi le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les principes comptables en vigueur et les règles et méthodes comptables appliquées par la société. Ces principes comptables, validés par le Directoire et revus par le Commissaire aux comptes, ont été portés à la connaissance du Conseil. **Tout changement de principe comptable fait le cas échéant l'objet d'une consultation du Commissaire aux comptes et d'une information du Conseil de Surveillance.**

Les informations comptables et financières sont contrôlées par le Commissaire aux comptes dans le cadre de ses vérifications selon les normes en vigueur.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliquées au Conseil de Surveillance lors de chaque arrêté de comptes publiés.

Sous l'autorité du Secrétaire Général, l'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière aux actionnaires et à la communauté financière, selon un échéancier établi avec l'appui d'un conseil juridique extérieur.

La société GEA **s'est par ailleurs conformée aux obligations d'information** résultant de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive Transparence et qui se sont imposées à compter du 20 janvier 2007. **Elle entend poursuivre au mieux de ses possibilités l'application de la réglementation en la matière.**

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les **comportements des personnes s'inscrivent** dans le cadre défini par les orientations données aux activités de **l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables** et par les valeurs, normes et règles internes de **l'entreprise.**

- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.
- **de prévenir les risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société.**
- **d'assurer la sauvegarde** et la protection des actifs.

Le contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne peut **fournir qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.**

V. – INFORMATIONS SOCIALES

Au 30 septembre 2015, **l'effectif total** de la société GEA était de 211 personnes.

La société GEA ne rencontre aucune difficulté de recrutement particulière.

Des heures de travail supplémentaires ont été ponctuellement réalisées en **raison de surcroûts temporaires d'activité ou bien au cours des phases d'installation ou de mise en service des différents chantiers.**

En raison également de surcroûts temporaires d'activité ou bien dans le cadre de remplacement de salariés absents, la société GEA a fait appel à des personnels extérieurs à l'entreprise. Cela a représenté, sur l'exercice 2014/2015, un total de 4 335 jours de travail (contre 3 771 jours sur l'exercice précédent).

La société GEA est passée à un horaire de travail hebdomadaire de 35 heures au début de l'année 2000.

Certains salariés ont, à leur demande, opté pour un travail à temps partiel. **Il s'agit de 4/5èmes liés à des congés parentaux ou bien de temps partiels autres.**

Les rémunérations salariales ont représenté pour l'exercice écoulé 9 971 539 € contre 10 061 353 € pour l'exercice précédent.

Les charges sociales pour leur part ressortent à 4 407 663 € contre 4 302 508 € pour l'exercice 2013/2014.

Il n'existe pas d'accord d'intéressement au sein de la société GEA.

Un **plan d'épargne d'entreprise** a été mis en place le 26/09/2012.

Dans le cadre de la participation légale, la société GEA a provisionné une somme de 950 998 € au titre de l'exercice.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes semblant assurée au sein de l'entreprise, aucune mesure particulière n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

Il convient néanmoins de noter que les partenaires sociaux ont été en mesure de suivre dans le cadre de l'accord de NAO conclu le 19/12/2012 les

indicateurs dans le domaine de l'embauche et dans le domaine de l'articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale qui avaient été mis en place lors du précédent accord.

Suite au décret N° 2012-1408 un nouvel indicateur a été mis en place par les partenaires sociaux au cours de l'exercice précédent suite au décret N° 2012-1408 en matière de rémunération effective pour les salariés revenant de congé parental.

La politique générale d'égalité de traitement sera poursuivie.

Il a été conclu des accords collectifs au niveau de l'entreprise au cours de l'exercice.

La société GEA est soumise aux accords interprofessionnels et accords de branche de la Métallurgie.

L'environnement et les conditions de travail font l'objet de suivis périodiques par le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la société GEA.

Les actions de formation ont été réalisées conformément au plan de formation soumis au Comité d'Entreprise et en fonction des besoins apparus au cours de l'exercice. Elles ont donné lieu à un bilan, également soumis au Comité d'Entreprise, qui n'a formulé aucune remarque.

La société GEA s'efforce d'accueillir des travailleurs handicapés (4 personnes au 30 septembre 2015)

Par ailleurs, la société GEA a versé 40 073 euros en 2015 au Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Pour des raisons d'efficacité économique, la société GEA sous-traite une partie relativement faible et ciblée de sa production ainsi que des travaux d'installation.

VI. - ACTIONNARIAT

1) Identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, des trois dixièmes, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote et/ou ayant franchi ces seuils au cours de l'exercice (Article L.233-7.I du Code de commerce) :

Actionnaires	Seuils en nombre d'actions		Seuils en nombre de droits de vote	
	N	N - 1	N	N - 1
<i>Famille ZASLAVOGLOU</i>	<i>Plus du tiers</i>	<i>Plus du tiers</i>	<i>Plus de la moitié</i>	<i>Plus de la moitié</i>
<i>Eximium</i>	<i>Plus des trois vingtièmes</i>	<i>Plus du dixième</i>	<i>Plus des trois vingtièmes</i>	<i>Plus des trois vingtième</i>

La société Eximium a déclaré le 7 décembre 2015 avoir franchi en hausse le 13 novembre 2015 les seuils de 15 % des droits de vote et 20 % du capital et détenir à cette date 260 628 actions représentant 21,80 % du capital et 15,69 % des droits de vote.

Il n'existe à la connaissance de la société aucun pacte d'actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article 33- 6 des statuts, les actions inscrites en compte nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

2) Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions, dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, qu'aucun achat ou vente d'actions de la société n'a été réalisé au titre de **l'article L.225-208** du Code de commerce.

Les opérations effectuées sur **le titre de la société en application de l'article L.225-209** dudit Code sont rappelées ci-dessus sous le chapitre 1, § 6), **avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société** par intervention systématique à contre tendance.

3) Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Aucune opération visée aux articles L.225-184 du Code de commerce et 174-20 du décret n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

4) Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de **l'article L.225-102** du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés de la société ne possèdent **pas d'actions de la société entrant dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3332-1 à L.3332-28** du Code du travail **ou de fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988** relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

5) Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Dans le cadre de la consultation périodique imposée par la loi, le 30 novembre 2011, **l'Assemblée Générale Mixte de la Société** en date du 31 mars 2014, **statuant en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce**, a rejeté le principe de la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire au profit des salariés (adhérents d'un

PEE ou d'un FCPE) dans les conditions prévues par l'article L. 3332-18 du Code du travail.

Nous vous informons qu'une nouvelle décision devra être prise lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui sera amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016 (sauf augmentation de capital intermédiaire).

VII.- LE TITRE EN BOURSE

Le titre "G.E.A." a été introduit sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, le 21 juin 1994, au prix d'offre de 120 Francs (18,29 euros). Il est actuellement coté sur Euronext Paris, compartiment C.

Au 20 janvier 2016, le titre cotait 73 euros, et sur cette base, la capitalisation boursière de "G.E.A." était de 87,27 millions d'euros.

VIII.- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant

à7 768 833,10 €
auquel est ajoutée la somme de2 637,60 €
figurant au compte « Report à nouveau »
correspondant aux dividendes non versés (actions
détenues par la société elle-même),
soit au total.....7 771 470,70 €
de la manière suivante :

- Une somme de2 510 608,80 €
est distribuée aux actionnaires à titre de dividende, étant
précisé que **dans l'hypothèse** où, lors de la mise en
paiement, la société détiendrait certaines de ses propres
actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non
versés à raison de ces actions sera affecté au compte
"Report à nouveau".

- Le solde, **soit**5 260 861,90 €
est viré à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque **action est ainsi fixé à2,10 €**

Ce dividende, sur lequel il sera effectué les prélèvements sociaux de 15,5 % (CSG, CRDS, prélèvement de solidarité, prélèvement social et contribution additionnelle à ce prélèvement) sera payé par la société CACEIS Corporate Trust – 14 rue Rouget de Lisle – 92 130 Issy-Les-Moulineaux, à compter du **jour de l'Assemblée Générale.**

Pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, ce dividende sera soumis obligatoirement au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 % (art. 158, 3-2° à 4° du CGI), outre les prélèvements sociaux au taux de 15,50 %.

Le dividende sera soumis à un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire de **21 %**, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré, l'excédent éventuel étant restituable. Les actionnaires dont le revenu fiscal de référence du foyer fiscal est, au titre de l'avant-dernière année, inférieur à **50 000 €** (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou **75 000 €** (pour les contribuables soumis à imposition commune) peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions définies par la loi (art. 117 quater, I-1 du CGI).

Par ailleurs nous vous informons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2011/2012	2 869 267,20 €	/	/
2012/2013	4 005 018,80 €	/	/
2013/2014	2 510 608,80 €	/	/

IX.- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 20 726 euros, correspondant à des charges non-déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

X.- FIXATION DES JETONS DE PRESENCE DEVANT ETRE ALLOUES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous demandons de statuer sur la fixation des jetons de présence devant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, dont nous vous proposons de fixer le montant global à 40 000 euros.

XI.- AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET

D'OPERER EN BOURSE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous demandons de statuer sur l'autorisation à donner au Directoire, afin de lui permettre de procéder au rachat des titres de la société, conformément aux dispositions de **l'article L.225-209** du Code de commerce.

A cette fin, il vous est présenté le détail du programme de rachat, tel **qu'élaboré par le Directoire dont il va vous être donné lecture, faisant l'objet d'une résolution spécifique soumise à votre vote.**

XII. – INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Liste des mandats sociaux

Les membres du Conseil de Surveillance nommés par l'assemblée générale du 27 mars 2013 sont les suivants :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU
- Monsieur Louis-Michel ANGUE
- Monsieur Henri CYNA
- Monsieur Pierre GUILLERAND
- Monsieur Roland ROC
- Madame Jeannine ZASLAVOGLU

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour une durée de six ans et sont rééligibles.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de surveillance si, ayant dépassé **l'âge de soixante-quinze ans**, sa nomination a pour effet de porter **à plus d'un tiers des membres du** Conseil le nombre de membres du Conseil ayant dépassé cet âge. Si cette proportion est dépassée, le membre du conseil le plus âgé est réputé **démissionnaire d'office** à **l'issue de l'assemblée** générale ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice** au cours duquel le dépassement aura lieu.

A la date des présentes, trois membres du Conseil de Surveillance sont âgés de plus de 75 ans.

A cet égard il a été décidé de soumettre à la prochaine assemblée générale une résolution invitant celle-ci **à repousser la limite d'âge maximum du tiers** des membres du Conseil de Surveillance à 80 ans et à modifier les statuts en conséquence.

Le Conseil de Surveillance réuni le 27 mars 2013 a nommé Monsieur Serge ZASLAVOGLU Président du Conseil de Surveillance, et Madame Jeannine

ZASLAVOGLU Vice-Présidente du Conseil de Surveillance.

Les mandats de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire, et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général, ont été renouvelés le 25 mars 2011 par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Ils sont révoqués par le Conseil de Surveillance.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 75 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire n'a pas qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Les mandats des membres du Directoire, du Président du Directoire et du Directeur Général parvenant à expiration à l'issue de votre assemblée, un Conseil de Surveillance sera réuni à l'issue de votre assemblée aux fins de se prononcer sur le renouvellement desdits mandats pour une nouvelle durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

1/ Monsieur Serge ZASLAVOGLU, Président du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues à la clôture de l'exercice : 405 938 actions correspondant à 811 784 droits de vote

Autres fonctions

- Gérant de la Société Civile Immobilière "SCI DE CANASTEL"
- Gérant de la Société Civile Immobilière "KALISTE"
- Gérant de la Société Civile Immobilière "EPSILON"
- Gérant de la Société Civile Immobilière « SCI SANTA CRUZ »
- Gérant de la SARL DEA
- Président de la SASU SZ Consulting

2/ Monsieur Louis-Michel ANGUE, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : une action correspondant à 2 droits de vote

Autres fonctions : Néant

3/ Monsieur Henri CYNA, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 450 actions correspondant à 500

droits de vote
Autres fonctions : Néant

4/ Monsieur Pierre GUILLERAND, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 10 actions correspondant à 20 droits de vote

Autres fonctions :

- Vice-Président du conseil d'administration de la société PGO.
- Représentant permanent de la société EEM au conseil d'administration de SAIP (Marché Libre).
- Administrateur d'Electricité et Eaux de Madagascar.
- Représentant permanent de la société DUNA au conseil d'administration de CS Communication et Systèmes (Euronext compartiment C).

5/ Monsieur Roland ROC, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 51 actions correspondant à 52 droits de vote

Autres fonctions : Néant

6/ Madame Jeannine ZASLAVOGLU, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 1 600 actions correspondant à 1 600 droits de vote

Autres fonctions : Néant

7/ Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire

Nombre d'actions « GEA » détenues : 21 800 actions correspondant à 29 900 droits de vote

Autres fonctions : Néant

8/ Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général

Nombre d'actions « GEA » détenues : 26 700 actions correspondant à 34 700 droits de vote

Autres fonctions :

- Directeur de l'établissement de GEA en Côte d'Ivoire ;
- Directeur de l'établissement de GEA en Grèce ;
- Directeur de la succursale de GEA en Tunisie ;
- Directeur de la succursale de GEA en Russie.

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 3 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social et vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de leurs fonctions, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements, savoir :

- **Monsieur Serge ZASLAVOGLU** : 201 628,13 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Remboursement de frais	1 628,13 €	1 628,13 €	néant	néant
Avantage en nature	néant	néant	néant	néant
Rétribution en tant que Président du Conseil de Surveillance	100 000 €	100 000 €	100 000 €	25 000 €
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Rétribution de missions spécifiques	90 000 €	90 000 €	90 000 €	90 000 €
TOTAL	201 628,13 €	201 628,13 €	200 000 €	125 000 €

- **Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU** : 303 532,80 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	117 134,29 €	117 134,29 €	109 836,39 €	109 836,39 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	107 920,43 €	107 920,43 €	95 792,04 €	95 792,04 €

Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	21 819,08 €	21 819,08 €	31 106,39 €	31 106,39 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	16 659 €	1 754 €	13 300 €	0
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	303 532,80 €	272 627,80 €	290 034,82 €	260 734,82 €

- **Monsieur Henri CYNA** : 6 017,50 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel d'un badge de télépéage)	17,50 €	17,50 €	45,75 €	45,75 €
Remboursement de frais	néant	néant	néant	néant
TOTAL	6 017,50 €	6 017,50 €	6 045,75 €	6 045,75 €

- **Monsieur Louis-Michel ANGUE** : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- **Monsieur Pierre GUILLERAND** : 6 000 euros.

Nature de la rémunération	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- **Monsieur Roland Roc** : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- **Madame Jeanine ZASLAVOGLU** : 6 000 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €
TOTAL	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €

- **Monsieur Grigori ZASLAVOGLU** : 175 326,80 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2014/2015		Exercice 2013/2014	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute, congés payés et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	86 274,10 €	86 274,10 €	90 841,42 €	90 841,42 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	26 980,07 €	26 980,07 €	23 947,95 €	23 947,95 €

Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Directeur général)	40 000 €	24 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	1 628,13 €	1 628,13 €	119 €	119 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	20 444,50 €	3 733 €	33 973 €	8 442 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	175 326,80 €	142 615,30 €	188 881,37 €	147 350,37 €

XIII – RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

XIV - EXAMEN DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1/ Les mandats des membres du Conseil de Surveillance ont été renouvelés pour une durée de six ans lors **de l'assemblée générale** du 27 mars 2013. **Ces mandats arriveront à expiration lors de l'Assemblée qui sera appelée à se prononcer sur les comptes clos au 30 septembre 2018.**

2/ Le Conseil de Surveillance au cours de sa séance qui s'est tenue à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 mars 2015, a procédé au renouvellement des mandats de Membres du Directoire de Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU et de Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, pour une nouvelle durée de quatre ans.

3/ Les mandats de la société « GRANT THORNTON », en tant que Commissaire aux comptes titulaire, et celui de la société « INSTITUT DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - IGEC », en tant que Commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés pour une durée de six ans lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27/03/2012.

XV. – OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous précisons que le Comité d'entreprise, réuni le 29 janvier 2016, n'a formulé aucune observation sur les comptes de l'exercice écoulé, comme le lui permettaient les dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du travail.

XVI - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L. 225-79-1, L.225-86 et L. 225-90-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements visés auxdits articles, régulièrement autorisés par le Conseil de Surveillance de notre société au cours de l'exercice écoulé ainsi que d'examiner les conventions approuvées antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice.

Votre Commissaire aux comptes a été informé de ces conventions et engagements qu'il vous relate dans son rapport spécial, étant précisé que nous l'avons informé, d'autre part, conformément aux dispositions de l'article R.225-59 du Code de commerce, des conventions visées à l'article L.225-87 dudit Code portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

XVII DECISIONS DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES *(Article L 464-2, 1-alinéa 5 du code de commerce)*

La société GEA n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire prononcée par l'Autorité de la Concurrence pour des pratiques anticoncurrentielles.

XVIII – INFORMATIONS SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

En application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 de juillet 2010, GEA est soumis à l'obligation de publier des informations RSE dans son rapport de gestion et de les faire vérifier par un organisme tiers indépendant (OTI), dont le rapport figure à la suite.

Au regard de l'activité de GEA, les thématiques suivantes sont exclues car jugées non matérielles :

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité
- **La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**
- **L'utilisation des sols**
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

1/Informations sociales

Emploi :

Au 30 septembre 2015 l'effectif total de GEA était de 211 salariés, dont 166 hommes et 45 femmes (contre 213 salariés, dont 165 hommes et 48 femmes un an auparavant).

4 salariés étaient âgés de 18 ans à 25 ans (3 au 30/09/14)

36 salariés étaient âgés de 26 ans à 35 ans (42 au 30/09/14)

56 salariés étaient âgés de 36 ans à 45 ans (63 au 30/09/14)

78 salariés étaient âgés de 46 ans à 55 ans (74 au 30/09/14)

37 salariés étaient âgés de 56 ans à 65 ans (31 au 30/09/14)

Quant à l'effectif moyen, il s'établit à 211 sur l'exercice 2014/2015, contre 215 sur l'exercice précédent.

La quasi-totalité (97 %) de l'effectif est basée sur l'unique site de production de l'entreprise situé à Meylan dans l'Isère. Une équipe de maintenance des parkings de 5 personnes est basée en région parisienne et en région PACA. Une personne du service commercial est basée à Paris.

Sur l'exercice 2014/2015, une personne a été embauchée en CDD, deux personnes ont été licenciées et une personne a démissionné (sur l'exercice précédent trois personnes avaient été embauchées en CDI, deux personnes licenciées, quatre personnes avaient pris leur retraite et deux personnes avaient démissionné).

La masse salariale s'est élevée sur l'exercice à 14 379 201 €, en ce compris les charges sociales pour un montant de 4 407 663 €, contre 14 363 862 € l'an dernier (dont 4 302 508 € de charges sociales).

Organisation du travail :

La société est passée à un horaire hebdomadaire de 35 heures au début de **l'année 2000.**

Les personnels d'encadrement sont titulaires de contrats de travail en forfait jours annuels (218 jours par an) ou bien de contrats sans référence horaire (cadres dirigeants au sens de la convention collective de la métallurgie).

Certains salariés ont, à leur demande, opté pour un travail à temps partiel.

Il s'agit de 4/5èmes liés à des congés parentaux ou bien de temps partiels autres.

L'absentéisme (congés maternité, évènements familiaux, congés paternité, maladies et absences diverses telles que congés sans solde, congés parentaux d'éducation, congés pour évènements familiaux) représente 3 343 jours d'arrêt (2 454 jours sur l'exercice précédent).

Relations sociales :

Les instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT) sont convoquées aux échéances et selon la périodicité prévues par les textes afin **d'aborder l'ensemble des sujets relevant de leurs champs de compétence respectifs.**

Le comité d'entreprise est régulièrement informé conformément aux dispositions légales.

Aucun accord collectif n'a été signé au niveau de l'entreprise sur l'exercice 2014/2015.

Santé et sécurité :

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise un document unique d'évaluation des risques (DUER) a été rédigé avec le CHSCT et fait l'objet d'une actualisation chaque année.

Une politique de prévention des risques routiers a été mise en place depuis plusieurs années, la société interdisant notamment à ses salariés en déplacement de reprendre la route en tant que conducteur après une **journée de travail et prenant à sa charge les frais d'hébergement en découlant le cas échéant.**

Deux exercices d'alerte incendie sont effectués chaque année sur le site de Meylan afin de familiariser l'ensemble du personnel avec la procédure d'évacuation d'urgence des locaux.

Des formations de sauveteurs secouristes du travail ou bien des sessions de recyclage des personnels formés sont organisées tous les ans en concertation avec le CHSCT.

Le CHSCT est par ailleurs réuni chaque trimestre afin **d'analyser et d'améliorer les conditions de travail.**

Aucun accord n'a été signé avec les représentants du personnel au cours de l'exercice dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

La société a dénombré sur l'exercice 6 accidents de travail (dont 4 accidents sans arrêt de travail), représentant 26 jours d'arrêt (contre 6 accidents de travail, représentant 36 jours d'arrêt sur l'exercice précédent).

Le taux de fréquence des accidents du travail sur l'exercice est de 6,06 (11,29 sur l'exercice précédent)

Le taux de gravité des accidents du travail sur l'exercice est de 0,08 (0,10 sur l'exercice précédent).

Les risques liés aux maladies professionnelles font l'objet de mesures de prévention mises en place en concertation étroite avec le CHSCT et le Médecin du travail (amélioration notamment de l'ergonomie des postes de travail afin de prévenir la survenance de TMS).

Formation :

La société établit chaque année un plan de formation à partir des besoins exprimés dans ce domaine au niveau de chaque service.

Ces besoins résultent de l'analyse stratégique de chaque responsable de service ainsi que des demandes individuelles exprimées par chaque salarié, notamment lors des entretiens annuels individuels. Un arbitrage est ensuite réalisé par la direction générale.

Le plan de formation est soumis pour avis au Comité d'entreprise.

Il peut faire l'objet d'adaptation en cours d'année en fonction des besoins qui pourraient apparaître.

Un bilan intermédiaire de réalisation est également effectué chaque année **et soumis pour information au Comité d'Entreprise.**

Nombre total d'heures de formation effectuées sur l'exercice : 1169 heures, 49 salariés concernés (contre 493,50 heures sur l'exercice précédent et 22 salariés concernés).

Egalité de traitement :

L'entreprise s'attache à respecter le principe d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes.

Les partenaires sociaux ont été en mesure de suivre dans le cadre de **l'accord de NAO conclu le 19/12/2012 les indicateurs dans le domaine de l'embauche et dans le domaine de l'articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale** qui avaient été mis en place lors du précédent accord.

Suite à la parution du décret N° 2012-1408 un nouvel indicateur a été mis **en place par les partenaires sociaux au cours de l'exercice en matière de rémunération effective pour les salariés revenant de congé parental.**

La société s'efforce d'accueillir des travailleurs handicapés (4 personnes au 30/09/2015 contre 4 personnes au 30/09/2014).

Elle fait également appel à de la sous-traitance auprès d'entreprises d'aide à **l'insertion ou bien de CAT.**

Par ailleurs l'entreprise a versé 40 073 € en 2015 au Fond pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (contre 34 702 € en 2014).

De la même façon qu'il n'existe aucune discrimination entre les femmes et les hommes, il en est de même pour tous les autres sujets, tels que les

convictions religieuses, l'état de santé, les mœurs, l'origine nationale, les opinions politiques, tant dans le domaine du recrutement que de la politique salariale ou de la promotion.

La politique générale d'égalité de traitement sera poursuivie.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail :

De par son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU la société s'est engagée au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Elle s'est également engagée à ce titre à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession ainsi que toute forme de travail forcé ou obligatoire.

Elle s'est enfin notamment engagée en faveur de l'abolition effective du travail des enfants.

2/ Informations environnementales

Politique générale en matière environnementale :

L'activité de l'entreprise n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article L.225-102-2 du Code de Commerce concernant les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'Environnement.

De ce fait aucune démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement n'a été engagée. De même aucune action spécifique de formation ou d'information des salariés en matière de protection de l'environnement n'ont été menées. Aucune provision et garanties pour risques environnementaux n'a été comptabilisée.

Cependant, de par son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU, l'entreprise entend appliquer dans ce domaine une approche de précaution le cas échéant.

Elle s'efforcera de promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement en favorisant notamment la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement telle que le télépéage sans arrêt permettant une réduction des émissions de CO2.

Pollution et gestion des déchets :

L'activité de la société n'entraîne pas la « production » significative de déchets.

L'entreprise réalise cependant un tri sélectif de ses déchets en trois catégories.

-Les déchets électriques et électroniques (cartes électroniques mises au rebut, chutes de câbles, piles usagées, matériel informatique périmé ou hors d'usage) sont stockés dans une benne spécialisée. Les opérations d'enlèvement, de recyclage et de valorisation sont sous-traitées auprès de la société agréée R.A.S (Recycling Advantage System basée à Domène - Isère)

-Les déchets industriels banals (cartons, emballages divers, contenu des poubelles des bureaux) sont stockés dans une benne équipée d'un compacteur dont l'enlèvement et le traitement sont sous-traités auprès de

la société SITA Centre Est, agence de Pont de l'Isère - Drome (SUEZ Environnement).

-Les scories d'étain sont stockées et font l'objet d'un recyclage en vue d'une valorisation auprès de la société spécialisée Aérométal basée à Gergy (71 590).

132 kg d'étain ont ainsi pu être recyclés au cours de l'année 2015 et ont générés pour la société un revenu de 673,20 € HT sur l'exercice.

Utilisation durable des ressources / consommation de matières premières :

Pour la réalisation de sa production la société achète l'ensemble de ses composants électroniques, câbles et tôlerie auprès de fournisseurs extérieurs.

Consommations d'énergie :

- Consommations de gazole (véhicules du parc automobile, avion de la société) :
2014/2015 : 61 000 litres (2013/2014 : 71 000 litres)
- **Consommations d'électricité (éclairage, chauffage, fours) :**
2014/2015 : 836 159 kWh (2013/2014 : 884 497 kWh)

Emissions de gaz à effet de serre **associées aux consommations d'énergies :**

	2013/2014	2014/2015
Emissions de GES liées à la consommation d'électricité	63 684	60 203
Emissions de GES liées à la consommation de gazole	230 679	198 189
Emissions de GES totales	294 363	258 392

Changement climatique :

L'entreprise favorise le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. A cet égard le développement et le déploiement des voies de télépéage sans arrêt 30 Km/h (TSA) dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Par ailleurs la société privilégie lorsque cela est possible une sous-traitance locale de sa production auprès de partenaires régionaux afin de limiter **notamment l'impact des transports sur l'environnement.**

La société n'a pas recours aux énergies renouvelables.

La société a fait réaliser le 02/11/15 par un organisme agréé un audit énergétique conforme aux prescriptions des normes EN 16247-1 et 16247-3 (Directive Européenne 2012/27 confirmée par la loi DDADUE).

3/ Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

La quasi-totalité de la production de l'entreprise est réalisée en France sur son unique site de Meylan dans l'Isère.

Une faible part de la production (tôlerie, partie du montage) est sous-traitée localement ou régionalement.

La société a ainsi recours exclusivement à des emplois locaux, ce qui a un effet bénéfique certain sur l'emploi des populations riveraines ou locales.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :

L'entreprise, dans la mesure de ses moyens et compte tenu de sa taille, s'efforce d'accueillir des stagiaires à la demande des collèges, des universités ou bien des écoles d'ingénieurs de la région.

Compte tenu de son activité la société n'entretient aucune relation avec les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines.

Une partie de la taxe d'apprentissage a été reversée aux universités de Grenoble.

Sous-traitance et fournisseurs :

L'entreprise s'est engagée au travers de son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU à intégrer des critères liés au respect de l'environnement dans la sélection de ses fournisseurs et sous-traitants.

Elle privilégie ainsi le recours à des sous-traitants régionaux et a fait clairement le choix de ne pas délocaliser sa production.

Loyauté des pratiques :

En adhérant au Pacte Mondial de l'ONU la société s'est engagée à adopter un comportement loyal dans les relations commerciales et à exclure tout comportement abusif ou illicite ainsi que les abus et pratiques restrictives de concurrence et pratiques anticoncurrentielles.

Elle entend exclure tous comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme lors de la négociation et de l'exécution des contrats.

Par ailleurs l'entreprise livre des équipements conformes aux normes en vigueur à ses clients, respectant ainsi ses obligations en matière de santé et de sécurité.

Actions engagées en faveur des droits de l'homme :

L'entreprise a adhéré aux principes N°1 et N°2 du Pacte Mondial de l'ONU.

Elle s'est ainsi engagée à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.

Elle s'est également engagée à veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

4/ Note méthodologique

Période de reporting

Les informations portent, sauf indication contraire, sur la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015.

Périmètre de reporting

Intégralité de la société et de ses établissements en France et dans le monde.

Modalités de reporting

Général :

Le reporting est placé sous le contrôle du directeur général qui centralise l'ensemble des informations émanant des services administratifs et financiers.

Toutes les informations communiquées sont réelles à l'exception des informations portant sur la consommation d'énergie et les rejets de gaz à effet de serre correspondants (estimations) ainsi que les informations portant sur les heures travaillées par les personnels cadres (voir indicateurs sociaux ci-dessous).

Indicateurs sociaux :

- **Effectifs et flux** : effectif total de la société et de l'ensemble de ses établissements en France et dans le monde ; tous types de contrats hors intérim (CDI, CDD, apprentis)
- **Absentéisme** : les jours comptabilisés sont ouvrés.
Les arrêts de travail suite à accidents du travail sont exclus.
- **Heures travaillées** : les heures travaillées comptabilisées sont réelles pour les personnels non cadres et théoriques pour les personnels cadres (forfaits jours ou sans référence horaire).
- **Accidents de travail** :
 - o Tous les accidents qui sont pris en compte (y compris lors des déplacements professionnels et des trajets domicile-travail)
 - o les jours comptabilisés sont ouvrés
 - o **les jours d'arrêt sont comptabilisés à partir du 1^{er} jour de l'accident**
 - o détail du calcul du Taux de Fréquence et Gravité :
 - Taux de fréquence : (nombre des accidents avec arrêt de travail /heures travaillées) x 1 000 000
 - Taux de gravité : (nombre de journées perdues par incapacité temporaire /heures travaillées) x 1 000
- **Formation** : la population prise en compte est la même que les effectifs définis ci-dessus.

Indicateurs environnementaux :

- **Consommation de gazole :**

- o Le nombre de litres de gazole a été estimé en affectant à la charge comptable le prix moyen de vente détail de gazole (issu de l'INSEE)

- **Consommation d'électricité :**

- o Le nombre de kWh consommés est issu d'un tableau récapitulatif provenant du fournisseur d'électricité. L'information est fournie pour la période du 1er août 2014 au 31 juillet 2015 (l'information pour l'année n-1 correspond à la période du 01/11/13 au 31/10/14).

- **Emissions de GES :** les émissions de GES sont calculées sur la base des Facteurs d'émission issus du Bilan Carbone de l'ADEME v 7.1 :

FE Electricité (France, amont et production) = 0.072 kg éq. CO2 par kWh

FE Gazole (France, amont et combustion) = 3.249 kg éq. CO2 par litre

XX - CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.



Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

**Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité
accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire
dans le domaine des augmentations de capital,
par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce**

Date de l'Assemblée Générale	Objet de la délégation	Durée de validité de la délégation	Date d'utilisation de la délégation, le cas échéant	Modalités d'utilisation de la délégation
	NEANT			

SOCIETE :

: G.E.A.

: GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

S.A. à Directoire et Conseil

de Surveillance au capital de : 2 400 000 euros

Siège social : MEYLAN (38240) Chemin Malacher - Zirst

R.C.S. : 071 501 803 RCS GRENOBLE

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES)
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2010/2011	Exercice 2011/2012	Exercice 2012/2013	Exercice 2013/2014	Exercice 2014/2015
I. - Capital en fin d'exercice.					
Capital social.....	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 195 528	1 195 528	1 195 528	1 195 528	1 195 528
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscription					
II. - Opérations et résultats de l'exercice.					
Chiffre d'affaires hors taxes	70 604 925	69 691 424	78 084 568	55 578 975	57 942 693
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	16 284 707	17 879 979	22 718 418	13 341 665	13 326 124
Impôt sur les bénéfices.....	4 899 157	5 425 116	7 178 982	3 768 208	4 132 822
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 367 456	1 547 438	1 756 982	878 258	950 998
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	9 192 542	9 981 128	13 415 039	8 131 674	7 768 833
Résultat distribué	2 630 162	2 869 267	4 005 019	2 510 609	2 510 609
III. - Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,38	9,12	11,53	7,27	6,89
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7,69	8,35	11,22	6,80	6,50
Dividende attribué à chaque action	2,20	2,4	3,35	2,10	2,10
IV. - Personnel.					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	214	213	217	215	211
Montant de la masse salariale de l'exercice	9 870 194	10 115 201	10 286 597	10 061 353	9 971 539
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales,...).....	4 317 189	4 489 352	4 613 266	4 302 508	4 407 663

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

GEA – GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 2 400 000 Euros

ZIRST

12 Chemin Malacher

38240 Meylan

Exercice clos le 30 septembre 2015

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris – Ile de France et membre de la

Compagnie régionale de Paris

RCS Paris B 632 013 843

Cité Internationale

44, quai Charles de Gaulle

CS 60095

69463 Lyon Cedex 06

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Société GEA – GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE ET D'AUTOMATISMES

Exercice clos le 30 septembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **GEA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La prise en compte du revenu est déterminée selon la méthode décrite dans la note 2 i) de l'annexe.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode comptable et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 29 janvier 2016

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant
Associé

Rapport du Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 septembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société GEA désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans la partie du rapport de gestion intitulée « Informations sur la responsabilité sociétale et environnementale » et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de deux personnes et se sont déroulés en janvier 2016 sur une durée totale d'intervention d'environ une semaine. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

¹ dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des informations publiées (le périmètre ne comportant qu'une seule entité).

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

³ **Informations sociales** : effectif total par sexe, âge et catégorie professionnelle ; embauches ; départs ; nombre d'accidents de travail ; taux de fréquence et de gravité ; nombre total d'heures de formation.

Informations environnementales : gestion des déchets ; consommations de gazole ; consommations d'électricité ; émissions de GES liées à la consommation de gazole ; émissions de GES liées à la consommation d'électricité.

Informations sociétales : impact territorial, économique et social de l'activité de la société ; relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 29 janvier 2016

Le Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Thierry Chautant

Associé

BILAN AU 30/09/2015

ACTIF (EN EUROS)	Référence à l'annexe	MONTANT BRUT 30/09/15	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS 30/09/15	MONTANT NET 30/09/15	MONTANT NET 30/09/14
Immobilisations incorporelles	(note n° 3)				
Concessions, brevets, licences		707 153	694 778	12 375	12 126
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
TOTAL		707 153	694 778	12 375	12 126
Immobilisations corporelles	(note n° 4)				
Installations techniques, matériels et outillages		1 585 523	1 409 930	175 593	108 322
Autres Immobilisations corporelles		4 314 697	3 217 667	1 097 030	983 885
TOTAL		5 900 220	4 627 597	1 272 623	1 092 207
Immobilisations financières	(note n° 5)				
Participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		115 093	2 621	112 471	112 571
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		40 032	0	40 032	36 479
TOTAL		155 125	2 621	152 503	149 050
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		6 762 498	5 324 996	1 437 502	1 253 383
Stocks et en-cours	(note n°7)				
Matières premières et autres approvisionnements		4 205 965	45 129	4 160 836	4 318 535
En-cours production		5 791 988	31 929	5 760 059	5 970 227
TOTAL		9 997 953	77 057	9 920 896	10 288 762
Avances et acomptes versés sur commande d'exploitation		0	0	0	0
Créances	(note n° 8)				
Créances clients et comptes rattachés		14 553 344	648 084	13 905 260	18 769 956
Autres créances		668 267	24 527	643 740	4 535 716
TOTAL		15 221 611	672 611	14 548 999	23 305 672
Valeur mobilières de placement	(note n° 9)	1 952 822	0	1 952 822	1 938 968
Disponibilités	(note n° 9)	66 580 227	0	66 580 227	54 600 586
Charges constatées d'avance	(note n° 8)	1 241 978	0	1 241 978	493 885
TOTAL ACTIF CIRCULANT		94 994 590	749 669	94 244 922	90 627 873
Ecart conversion actif		0	0	0	0
TOTAL GENERAL		101 757 088	6 074 665	95 682 424	91 881 255

BILAN AU

30/09/2015

PASSIF (EN EUROS)	Référence à l'annexe	30/09/15	30/09/14
Capitaux propres	(note n° 10)		
Capital social		2 400 000	2 400 000
Primes d'émission		2 927 021	2 927 021
Réserve légale		240 000	240 000
Autres réserves		54 825 293	49 202 245
Report à nouveau		2 638	1 983
Résultat de l'exercice		7 768 833	8 131 674
TOTAL CAPITAUX PROPRES		68 163 785	62 902 923
Provisions pour risques et charges	(note n° 11)		
Provisions pour risques		978 669	752 522
Provisions pour charges		1 239 886	1 182 082
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		2 218 555	1 934 604
Dettes	(note n° 12)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(note n° 13)	4 630	3 232
Emprunts et dettes financières divers	(note n° 13)	33 515	1 639
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		87 229	1 788 095
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(note n° 13)	9 682 321	7 137 962
Dettes fiscales et sociales	(note n° 13)	4 932 149	5 157 729
Dettes sur immobilisations		0	0
Autres dettes	(note n° 13)	258 452	987 114
Produits constatés d'avance		10 301 788	11 967 956
TOTAL DETTES		25 300 084	27 043 728
Ecart de conversion Passif		0	0
TOTAL GENERAL		95 682 424	91 881 255

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2015

(EN EUROS)	référence à l'annexe	30/09/15	30/09/14
Produits d'exploitation			
Production vendue	(note n°16)	57 942 693	55 578 975
Dont à l'exportation		25 595 578	20 110 684
Production stockée		-178 238	-272 049
TOTAL PRODUCTION		57 764 455	55 306 926
Reprise sur provisions amortissements et transferts de charges		708 062	623 854
Autres produits		22	42
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		58 472 539	55 930 822
Charges d'exploitation			
Achats matières premières et autres approvisionnements		23 816 525	21 947 622
Variations de stocks		190 969	-414 541
Autres achats et charges externes		5 800 976	5 728 150
Impôts, taxes et versements assimilés		915 278	960 648
Salaires et traitements	(note n° 17)	9 971 539	10 061 353
Charges sociales		4 407 663	4 302 508
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : Amortissements		340 466	370 968
Sur actif circulant : Provisions		414 150	727 426
Pour risques et charges : Provisions	(note n° 11)	92 570	0
Autres charges	(note n° 17)	168 679	163 555
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		46 118 816	43 847 689
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 353 723	12 083 133

COMPTE DE RESULTAT AU 30/09/2015 (SUITE)

(EN EUROS)	Référence à l'annexe	30/09/15	30/09/14
Produits financiers			
Participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		750 977	728 209
Reprise sur provisions et transfert de charges		0	0
Différence positive de change		18 036	7 667
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		23	21 422
TOTAL		769 036	757 298
Charges financières			
Dotations aux amortissements et provisions		2 621	0
Intérêts et autres charges assimilées		28 484	28 304
Différence négative de change		37 929	10 350
Charges nettes sur cessions de VMP		0	0
TOTAL		69 035	38 654
RESULTAT FINANCIER		700 001	718 644
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		13 053 724	12 801 777
Produits exceptionnels	(note n°21)		
Sur opérations de gestion		0	510
Sur opérations en capital		51 994	39 306
Reprise sur provisions et transferts de charges		253 723	63 251
TOTAL		305 717	103 067
Charges exceptionnelles	(note n° 21)		
Sur opérations de gestion		3 467	54 601
Sur opérations en capital		23 452	56 189
Dotations aux amortissements et provisions		479 870	15 914
TOTAL		506 789	126 703
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(note n° 21)	-201 071	-23 637
PARTICIPATION DES SALARIES		950 998	878 258
IMPOTS SUR LES BENEFICES	(note n° 18)	4 132 822	3 768 208
RESULTAT NET		7 768 833	8 131 674
Résultat net par action (en €)		6,50	6,80
Résultat net dilué par action (en €)		6,50	6,80

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d' Euros	30/09/15	30/09/14
<i>OPERATIONS D'EXPLOITATION</i>		
Résultat net	7 769	8 132
Annulation des amortissements et provisions	624	-43
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	-26	-8
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	8 367	8 080
Variation des créances	8 009	-2 975
Variation des stocks	368	-122
Variation des dettes	-1 777	-3 814
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	6 600	-6 910
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION	14 966	1 170
<i>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</i>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-522	-307
Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	28	15
Investissement net d'exploitation	-495	-292
Investissements financiers nets	-3	-17
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	-498	-309
<i>OPERATIONS DE FINANCEMENT</i>		
Augmentation des capitaux propres en numéraire	0	0
Dividendes payés	-2 508	-4 003
Emission d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	0
Variation des comptes courants groupe et associés	32	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT	-2 476	-4 003
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE TOTALE	11 992	-3 143
Trésorerie à l'ouverture	56 536	59 679
Trésorerie à la cloture	68 528	56 536

SOCIÉTÉ GEA

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2014/2015
--

Note n° 1 : Faits caractéristiques de l'exercice

La part du chiffre d'affaires Export est en progression par rapport à l'exercice précédent et représente désormais 44% du chiffre d'affaires annuel (25 596 K€) contre 36% (20 110 K€) au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2014.

Au cours de l'exercice précédent, la société GEA et la société espagnole TECSIDEL avaient annoncé leur intention de rapprocher leurs activités systèmes de péage.

Dans le communiqué de presse du 7 février 2015, les sociétés GEA et TECSIDEL ont annoncé, qu'elles n'ont pas pu parvenir à un accord, et ont décidé de mettre fin à leurs négociations.

Les charges non récurrentes liées à ce projet de rapprochement comptabilisées dans les charges externes au cours de l'exercice se sont élevées à 117 K€.

Note n° 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (qui abroge le règlement CRC n°99-03 dit « PCG99 » ainsi que ses règlements modificatifs). Ce règlement a été homologué le 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis selon la méthode linéaire sur 12 mois.

Les dépenses de recherche et développement ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées probables d'utilisations suivantes :

- matériels et outillages	3 à 10 ans
- agencements des constructions	5 à 15 ans
- matériels de transport	5 à 15 ans
- mobilier et matériels de bureau	1 à 10 ans

c) Immobilisations financières

Les valeurs brutes correspondent à la valeur d'entrée dans le patrimoine social. Elles sont éventuellement corrigées d'une provision pour dépréciation destinée à les ramener à leur valeur d'usage.

Les actions propres détenues en vue de la régularisation des cours dans le cadre du contrat de liquidité ainsi que celles détenues en vue de la réduction de capital sont classées dans les immobilisations financières.

La valeur d'inventaire de ces titres est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

d) Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

e) Stocks et en-cours

Les matières premières et les approvisionnements sont valorisés au coût moyen pondéré (CMP) depuis cet exercice. Auparavant, ils étaient valorisés selon la méthode du dernier prix d'achat, méthode proche de la méthode FIFO (premier entré/premier sorti). Le changement de la méthode de valorisation a pour conséquence une augmentation de la valeur du stock à l'ouverture de l'exercice d'environ 36 K€.

Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût de production évalué au plus bas du coût de revient ou de la valeur réalisable. Il comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre ainsi que les frais généraux rattachés à la production à l'exclusion des frais financiers.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des SICAV de trésorerie ou des titres de sociétés cotées. Les parts de SICAV sont évaluées au prix d'achat suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti). Les pertes latentes, calculées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur probable de négociation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

La valeur d'inventaire des titres de sociétés cotées est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

g) Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances en devises faisant l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de couverture.

h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des montants facturables aux clients en fonction des dispositions contractuelles (cahier des charges).

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits facturés selon ces dispositions contractuelles pour leur quote-part supérieure au degré de réalisation effectif des travaux.

i) Prise en compte du revenu

Du fait des spécificités techniques des contrats, la marge est prise en compte lors de l'achèvement des installations.

j) Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective, charges sociales incluses.

La provision correspond aux indemnités actualisées qui seraient allouées au personnel à l'âge de 65 ans compte tenu du taux de rotation et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié.

Les engagements ont été calculés avec la table INSEE F 2010-2012.

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat.

(Données en euros)

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles

	Montant au 30/09/14	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/09/15
Valeur brute	704 314	35 898	33 059	707 153
Amortissements	692 188	35 649	33 059	694 778
Valeur nette	12 126			12 375

Ce poste est constitué des logiciels acquis par l'entreprise.

Note n° 4 : Immobilisations corporellesValeur brutes

	Valeur brute en début d'exercice	Acquisitions	Sorties	Virement de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Installations techniques, matériels et outillages	1 627 218	109 927	151 622		1 585 523
Agencements divers	1 590 403	134 481	1 179		1 723 705
Matériels de transport	1 649 590	171 111	115 402		1 705 299
Autres immobilisations corporelles	904 610	70 961	89 878		885 693
<u>TOTAL</u>	5 771 821	486 480	358 081		5 900 220

Amortissements

	Montant en début d'exercice	Dotations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Installations techniques matériels et outillages	1 518 896	42 656	151 622	1 409 930
Agencements divers	1 225 225	62 901	1 179	1 286 947
Matériels de transport	1 117 239	137 174	114 156	1 140 257
Autres immobilisations corporelles	818 254	62 087	89 878	790 463
TOTAL	4 679 614	304 818	356 835	4 627 597

Note n° 5 : Immobilisations financières

Ce poste se décompose ainsi :

	Valeur brute au 30/09/14	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 30/09/15
Participations	0	0	0	0
Actions propres (1) (2)	112 571	487 668	485 146	115 093
Autres immobilisations financières : Dépôts et cautionnements	36 479	4 370	817	40 032

(1) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus en vue de réduction de capital.

Nombre de titres au 30/09/2014	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/2015
0	0	0	0

(2) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Nombre de titres au 30/09/2014	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/2015
1 612	6 448	6 570	1 490

Leur valeur de réalisation au 30 septembre 2015 est de 112 472 € pour une valeur comptable de 115 093 €. Une provision pour dépréciation des actions auto-détenues a été comptabilisée pour un montant de 2 621 €.

(Autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2015)

Au 30 septembre 2014, cette valeur de réalisation s'élevait à 113 939 € pour une valeur comptable de 112 571 €.

Note n° 6 : Entreprises liées

Aucune donnée significative ne concerne les entreprises liées.

Note n° 7 : Stock et en-cours

Ce poste a évolué comme suit :

	<i>2013/2014</i>	<i>2014/2015</i>
Consommables et pièces détachées	4 396 934	4 205 965
Provision pour dépréciation matières premières	78 399	45 129
Travaux en cours	5 970 227	5 791 988
Provision pour dépréciation travaux en cours	0	31 929
	-----	-----
	10 288 762	9 920 896

Note n° 8 : Créances

Créances clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les factures à établir pour un montant de 3 691 108 Euros.

La ventilation de ce poste est la suivante :

Données en euros	2013/2014	2014/2015
Factures à établir France (TTC)	358 615	231 597
Factures à établir Export	3 028 494	3 459 511
Total	3 387 109	3 691 108

Le chiffre d'affaires export est facturé lorsque les travaux réalisés sont acceptés et après que le client ait donné son accord pour le paiement.

Variation des provisions sur créances clients

Provisions au 30/09/14	Dotations	Reprises	Provisions au 30/09/15
800 309	337 093	489 318	648 084

Autres créances

Elles se décomposent comme suit :

Fournisseurs	36 729
Personnel et	
Charges sociales	9 874
Etat	400 733
Autres	220 931

	668 267

Variation des provisions sur autres créances

Provisions au 30/09/14	Dotations	Reprises	Provisions au 30/09/15
24 527	-	-	24 527

État des échéances des créances

	Montant Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	40 032			40 032
Clients et rattachés	14 553 344	14 553 344		
Fournisseurs débiteurs	36 729	37 729		
Personnel et comptes rattachés	9 874	9 874		
État et autres collectivités	400 733	400 733		
Débiteurs divers	220 931	220 931		
Charges constatées d'avance	1 241 978	1 241 978		
	16 503 621	16 463 589		40 032

Note n° 9 : Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires. Il n'y a pas de titre de sociétés cotées.

Le poste des disponibilités comprend des comptes à terme pour 45 000 000 Euros et des comptes en devises pour 184 420 Euros.

Note n° 10 : Capital social

Le capital social est de 2 400 000 euros.

	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Nominal</i>
Actions composant le capital au début de l'exercice	1 195 528	2,0075 euros
Actions composant le capital en fin d'exercice	1 195 528	2,0075 euros

Les actions nominatives détenues depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Variation des capitaux propres

	30/09/14	Affectation de résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	30/09/15
Capital	2 400 000				2 400 000
Primes d'émission	2 927 021				2 927 021
Réserve légale	240 000				240 000
Autres réserves	49 202 245	5 623 048			54 825 293
Report à nouveau	1 983	-1 983	2 638		2 638
Résultat	8 131 674	-5 621 065	- 2 510 609	7 768 833	7 768 833
	62 902 923	0	-2 507 971	7 768 833	68 163 785

Note n° 11 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques charges s'élèvent à 2 218 555 € et se décompose ainsi :

	30/09/14	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/09/15
Provision pour garantie clients (1)	574 126		34 766		539 360
Provision pour indemnités de départ à la retraite (2)	607 956	92 570	0		700 526
Autres provisions pour risques (3)	752 522	479 870	17 096	236 627	978 669
	1 934 604	572 440	51 862	236 627	2 218 555

(1) La provision pour garantie clients correspond à la couverture de la garantie contractuelle sur les chantiers France, Union Européenne et Export. Elle repose sur une estimation raisonnable des travaux à réaliser pour la période 2015/2016.

(2) Le montant global du passif social relatif aux indemnités de départ à la retraite (charges sociales incluses) au 30 septembre 2015 s'élève à 2 164 335 €. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux de revalorisation des salaires :	1,00 %
- Taux d'actualisation :	1,24 %
- Taux de charges sociales :	47,00 %
- Taux de rotation du personnel :	
. âge compris entre 20 et 29 ans :	5,00 %
. âge compris entre 30 et 39 ans :	5,00 %
. âge compris entre 40 et 49 ans :	2,00 %
. âge compris entre 50 et 65 ans :	0,00 %

La société GEA a réalisé un versement d'un montant de 1 434 184 € auprès d'un organisme externe pour la gestion de ses indemnités de départ à la retraite le 30 septembre 2013. Au 30 septembre 2015, la valorisation de l'actif cantonné s'élève à 1 463 808 € après actualisation.

(3) Dont :

- Coût de main d'œuvre relatif au remplacement d'un composant défectueux (498 799 €).
- Charge relative à la notification d'un redressement suite à un contrôle fiscal intervenu au cours de cet exercice concernant l'établissement stable de Cote d'Ivoire (479 870 €).

Note n° 12 : État des échéances des dettes

	Montant Brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements :				
- à plus de 1 an à l'origine				
- à moins de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	4 630	4 630		
Avances et acomptes reçus	87 229	87 229		
Fournisseurs	9 682 321	9 682 321		
Dettes fiscales et sociales	4 932 149	4 932 149		
Autres dettes	258 452	258 452		
Groupe et associés	33 515	33 515		
Produits constatés d'avance (1)	10 301 788	10 301 788		
	25 300 084	25 300 084		

(1) Facturation d'avance sur travaux en cours.

Note n° 13 : Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	4 630
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 593 165
Dettes fiscales et sociales	3 874 408
Autres dettes	258 452

	6 730 655

Note n°14 : Engagements hors bilanEngagements financiers

- Engagements donnés

	30/09/15	30/09/14
Cautions bancaires pour bonne fin de chantiers ou retenues de garantie	8 587 K€	8 260 K€

Note n°15 : Exposition aux risques de change

En K€	DINAR	ZLOTY	ROUPIE	COURONNE	COURONNE	KUNA	REAL	COTE
	TUNISIEN	POLONAIS	INDIENNE	DANOISE	SUEDOISE	CROATE	BRESILIEN	D'IVOIRE
Actifs	8	81	4	10	56	2 095	19	2 331
Passifs	0	0	0	0	0	2 459	0	4 907
Exposition Nette	8	81	4	10	56	-364	19	-2 576

Les actifs sont constitués de créances, travaux en cours ainsi que de disponibilités.

Les passifs sont constitués de dettes d'exploitation et dettes diverses.

La couverture des risques de changes commerciaux est réalisée sous la forme de contrats à terme fixe. La position des couvertures en cours au 30 septembre 2015 est nulle.

Note n° 16 : Chiffre d'affaires

Il se décompose ainsi :

a. Répartition par zone géographique :

	<i>France</i>	<i>Export</i>	<i>Total</i>
Ventes de produits fabriqués	30 964 919	22 977 086	53 942 005
Prestations de services et divers	1 382 196	2 618 492	4 000 688
	-----	-----	-----
	32 347 115	(1) 25 595 578	57 942 693

(1) Répartition du chiffre d'affaires Export par zone géographique (données en K€) :

Union Européenne	EUROPE (hors UE)	ASIE	AMERIQUE	AFRIQUE	Total
(2) 8 036 K€	5 521 K€	2 413 K€	4 856 K€	(3) 4 770 K€	25 596 K€

(2) Ce montant comprend le chiffre d'affaires réalisé en Croatie par l'intermédiaire de l'établissement stable.

(3) Ce montant comprend le chiffre d'affaires réalisé en Côte d'Ivoire par l'intermédiaire de l'établissement stable.

b. Répartition par activité

Péage et parking	Maintenance	Divers (Prest. services)	Total
53 942 K€	3 963 K€	38 K€	57 943 K€

Note n° 17 : Charges de personnel

Rémunérations allouées aux organes de Direction et de Surveillance comptabilisées sur l'exercice :

(1) Rémunération des membres du Directoire

- Fonctions opérationnelles : 382 496 euros bruts,
- Fonctions de mandataire social : 80 000 euros bruts.

(2) Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

- Jetons de présence : 40 000 euros bruts (comptabilisation au poste autres charges),
- Rétribution du Président du Conseil de Surveillance en contrepartie de ses fonctions : 100 000 euros bruts (comptabilisation au poste autres charges).

(3) Prestation de services facturée par la société SZ CONSULTING (Président : Monsieur Serge Zaslavoglou) au titre de missions spéciales dans l'intérêt des affaires sociales : 90 000 euros bruts (comptabilisation au poste autres achats et charges externes).

Il n'existe pas d'avantages spécifiques en matière de rémunérations différées.

• Ventilation de l'effectif moyen	2014/2015	2013/2014
- Ingénieurs et Cadres :	95	95
- Employés :	116	120
	----	----
Total	211	215

Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE) comptabilisé sur l'exercice pour un montant de 201 261 € (dont un produit au titre des créances à recevoir sur l'Etat déterminé pour les rémunérations éligibles courues jusqu'à la date de clôture d'un montant de 153 339 €) est porté au crédit du compte 649 – charges de personnel CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation. Il sera affecté au renforcement des fonds propres de l'entreprise afin de financer, notamment, les efforts de prospection de nouveaux marchés à l'exportation.

Le montant de la créance du CICE déterminé au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice en-cours alors que le CICE théorique évalué à la clôture de l'exercice sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Note n° 18 : Ventilation de l'impôt société

	<i>Résultat</i>	<i>Impôt</i>
	<i>avant impôt</i>	
Résultat courant	13 053 724	-4 117 952
Participation	- 950 998	-
Résultat exceptionnel	- 201 071	-14 870
Résultat comptable	11 901 655	- 4 132 822

Note n° 19 : Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

• Résultat de l'exercice	7 768 833
• Impôt sur les bénéfices	4 132 822
• Résultat avant impôt	11 901 655
• Variation des provisions réglementées et amortissements dérogatoires	/
• Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	11 901 655

Note n° 20 : Accroissement ou allègement de la charge fiscale future

	<i>Base</i>	<i>Impôt 33,1/3 %</i>
<u>Accroissements d'impôts :</u>	-	-
<u>Allègements d'impôts :</u>		
Congés payés	1 701 986	567 329
Autres charges	138 242	46 081
Participation	950 998	317 000
	-----	-----
	2 791 226	930 410

Note n° 21 : Résultat exceptionnel

Produits de cessions d'éléments d'actif	28 518	Euros
Autres produits exceptionnels	23 476	Euros
Reprises de provisions (cf. note n°11)	253 723	Euros
Charges exceptionnelles diverses	- 24 855	Euros
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	- 2 063	Euros
Provisions pour risques exceptionnels (cf. note n°11)	- 479 870	Euros

	- 201 071	Euros

Note n° 22 : Tableau des filiales et participations – Valeurs mobilières

Société filiales	Capital	% détenu	Val. brute titre détenus	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Dividendes versés en €
	Autres capitaux propres en devises locales		Val. Nette titres détenus en €	Cautions en €	Résultat en €	
TOTAL SOCIETES FILIALES =			0			
AUTRES PARTICIPATIONS =			0			
AUTRES TITRES IMMOBILISES (Actions propres GEA)			115 093			
TOTAL VALEURS MOBILIERES = Valeur Brute			115 093			
TOTAL VALEURS MOBILIERES = Valeur Nette			115 093			

Compte tenu de l'absence de participation financière, il n'est pas réalisé de comptes consolidés.

Note 23 : Evènements post-clôture

Néant.

Note 24 : Tableaux des flux de trésorerie

La trésorerie est définie par la société comme la somme :

- des valeurs à l'encaissement,
- des dépôts à vue dans les banques,
- des comptes de caisses,
- des valeurs mobilières de placement à court terme, nettes de provisions pour dépréciation le cas échéant.

Les valeurs mobilières de placement à court terme sont des titres financiers (essentiellement des obligations) correspondant aux excédents de trésorerie placés.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à partir du résultat net.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE SON RESEAU

Commissaire aux comptes

GRANT THORNTON

Cité Internationale

44, quai Charles de Gaulle - CS 60095 - 69463 Lyon Cedex 06

Représenté par Monsieur Thierry Chautant

Honoraires du Commissaire aux comptes et des membres de son réseau pris en charge par la société.

Exercices couverts : 2013-2014 et 2014-2015

	Grant Thornton			
	Montant		%	
	30/09/15	30/09/14	30/09/15	30/09/14
<u>Audit</u>				
• Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels	96 000	95 400	57%	95%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	71 000	5 000	43%	5%
Sous-total	167 000	100 400	100%	100%
<u>Autres prestations</u>				
• Juridiques, fiscal, social	-	-		
• Technologies de l'information	-	-		
• Audit interne	-	-		
• Autres (à préciser si > 10% honoraires d'audit).	-	-		
Sous-total	-	-		
TOTAL	167 000	100 400	100%	100%